

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 16 MAI 1847.

La lutte s'est engagée vendredi à la chambre des députés entre l'opposition et le ministère recrépi qui commence ou espère recommencer une nouvelle carrière. Si les hommes qui demandent des explications comprennent la pensée politique du pays, s'ils se font les organes de l'opinion publique, que de reproches à faire à ce cabinet à demi battu dans les deux chambres, bien qu'il ait la majorité dans l'une et l'autre ! C'est, en effet, une chose bien digne de remarque : les dernières élections ont grossi sa phalange, les pairs n'ont pas changé, et pourtant il succombe sur certaines questions ; ce qu'il demande est si peu juste, si peu raisonnable, qu'il est abandonné même par ses amis.

Est-ce qu'il s'agit de savoir pourquoi la nullité Mackau est remplacée par la nullité Montebello, pourquoi l'impuissance Saint-Yon cède la place à l'incapacité Trézel, pourquoi M. Lacave-Laplagne se retire et M. Jayr arrive ? Non vraiment. Dites-nous pourquoi la loi sur l'esclavage n'est pas exécutée franchement dans les colonies, par quel mystère les magistrats en méconnaissent l'esprit, permettent qu'on la viole, font cause commune avec les colons, laissent les esclaves abandonnés au caprice, parfois même à la fureur de leurs maîtres. Qu'on nous dise comment nous perdons nos plus beaux bâtiments, par quelle déplorable incurie notre marine n'est pas plus forte, malgré les votes des chambres, si libérales pour elle.

La France veut savoir quelle pensée secrète empêche la réorganisation des gardes nationales et entretient une armée qui enlève le quart du budget, et cela en pleine paix, au moment où sa réduction serait si nécessaire au dégrèvement de l'impôt, quand nous marchons de déficit en déficit, quand nous nous enfouons dans un abîme. On doute des citoyens, on compte sur l'armée, mais alors que veut-on donc faire ? Les intérêts ne sont-ils plus communs, que la force qui doit les garantir soit parquée en deux camps par le pouvoir lui-même ? Qu'on s'explique donc à cet égard. La responsabilité de M. le ministre de l'intérieur n'est qu'un vain mot, ce n'est pas elle qui sauverait la France au jour du danger. Le ministre, le cabinet disparaîtraient, mais le péril demeurerait dans toute sa force, toute sa grandeur, toute son intensité. Demandez donc des explications nettes, précises ; ne permettez pas qu'on les élude.

Et la question d'Afrique, si importante, si pleine d'intérêt, n'y reviendra-t-on pas ? Ne faut-il pas savoir si M. Bugeaud doit continuer à être plus puissant que le ministre de la guerre ? Il résistait aux ordres du maréchal Soult, il se moquait de M. Moline Saint-Yon ; que fera-t-il avec M. Trézel, si malheureux toujours en Algérie ? L'avènement de ce ministre mettra-t-il fin à une situation anormale, inconstitutionnelle ? Continuerons-nous à avoir une armée nombreuse, puissante, à deux journées de la France, qui n'obéira pas au pouvoir central ? Cette preuve irrécusable de l'impuissance du cabinet, de la dissolution qui menace et entraîne tout, existera-t-elle longtemps encore ? Voilà sur quoi le pays veut être édifié, sur quoi l'opposition doit porter la discussion.

Et la corruption qui s'est infiltrée partout, qui suinte de tous les actes, qui s'étale aujourd'hui au grand jour, quel thème pour les hommes honnêtes, sincèrement attachés à leur pays ! Quel ministère ne s'est pas compromis dans les intrigues électorales ? Lequel n'a pas fait des promesses qu'il faut payer aujourd'hui au détriment de nos finances ? Parce que M. Dumon a quitté les travaux publics, manquera-t-on pour cela aux engagements pris ? Sans doute, son successeur, s'il était un homme indépendant, s'il arrivait avec des idées arrêtées, pourrait refuser de sanctionner les marchés passés par un autre ; nous disons les marchés, parce qu'en effet il y a eu trafic, on a vendu des voix pour des modifications de routes, pour des quais, pour des ponts, pour des concessions de tout genre. Mais M. Jayr arrive inféodé au système ; il le suivra, il obéira, il donnera ce que son prédécesseur a promis, il tiendra, au nom de la politique, les engagements pris au nom de la politique. Jusques à quand roulerons-nous dans cette fange ?

Le beau rôle que pourrait prendre en ce moment une opposition nationale, une opposition bien unie, compacte, qui se poserait un but et n'en dévierait pas ! Quelles révélations elle aurait à porter à la tribune ! Les centres crieraient, étoufferaient sa voix ; mais la presse reporterait ses accents dans le pays, et le pays les entendrait.

M. Guizot montera à la tribune, il brillera par son talent d'orateur, la majorité formée par les fonctionnaires publics lui sera fidèle, et, s'il pose la question de cabinet, lui donnera un bill d'indemnité ; cela est possible, cela est probable, et nous l'admettons, mais le ministère en sera-t-il plus fort ? C'est là le noeud gordien. Les incapacités qu'il vient de recruter lui donneront-elles la vitalité qui lui manque ? Est-ce que la nation attaquant MM. Lacave-Laplagne, de Mackau, Moline Saint-Yon, victimes expiatoires qu'il a sacrifiées, plus que les autres ? Mon Dieu, non ; c'est le système qui est repoussé par elle. L'éloignement de quelques uns de ses représentants ne peut satisfaire le pays, si le système n'est pas modifié, et comme il ne saurait l'être tant que M. Guizot sera ministre, il n'aura pas plus de force après qu'avant.

La situation est donc impossible ; que M. Dumon soit ministre des finances, il n'en faudra pas moins contracter un

nouvel emprunt de trois cents millions afin de couvrir les prodigalités commises, augmenter les charges en grossissant la dette. C'est là le grand obstacle à vaincre ; on invoquera la nécessité, on parlera des secours accordés aux inondés, des sacrifices faits pour venir en aide aux classes pauvres réduites à la misère par la cherté des subsistances ; mais c'est là précisément ce qui imposait l'économie dans toutes les branches de l'administration, on n'en a pas tenu compte, on a continué des dépenses folles, et de là naissent les embarras. Le pouvoir n'a su gouverner que par l'argent, il a fait de l'argent son roi, son dieu, son mobile unique, il sera renversé par une question d'argent.

P. S. — Nous avons écrit ce qui précède quand notre correspondance de Paris est venue nous apporter les détails de la séance de vendredi. Nous avons prêté à l'opposition une pensée qu'elle n'avait pas, un désir de cohésion qu'elle n'a pas montré ; tout s'est passé avec une mollesse qui semble accuser une grande indifférence. L'opposition croit-elle que le cabinet va tomber seul, et ne veut-elle pas prendre la peine de le renverser, ou n'a-t-elle pas pu s'entendre, combiner ses efforts, et attaquer avec ensemble ? Nous ne savons ; quoi qu'il en soit, nous persistons à croire qu'elle a laissé échapper une occasion solennelle. Le *Journal des Débats* triomphera demain de sa faiblesse ; mais, encore une fois, nous ne pensons pas que la victoire remportée par le ministère à si peu de frais lui donne une longue durée.

TROUBLES GRAVES A LILLE, TOURNAI, CAMBRAI, ETC.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Depuis quelques jours, de sourdes rumeurs circulaient parmi les pauvres et les ouvriers, principalement dans le quartier Saint-Sauveur ; on ne parlait de rien moins que d'une manifestation hostile si le pain venait encore à augmenter ; malheureusement, c'est ce qui est arrivé hier soir. Vers sept heures, on remarquait déjà sur la Grande-Place, autour de la colonne, une masse d'individus qui de temps à autre poussaient des cris et des huées ; puis, quand le jour vint à baisser, une colonne de ces individus se tenant bras dessus bras dessous, forte d'environ trois à quatre cents personnes, se mit en marche, et se dirigea vers la rue de Paris en chantant la *Marseillaise* et en criant : *Du travail ! du pain !* Dans la rue de Paris, cette colonne, grossie considérablement par une multitude provenant du quartier Saint-Sauveur, au milieu de laquelle les femmes étaient en majorité, se scinda en plusieurs parties, qui prirent toutes des directions différentes en criant : *Aux boulangers !* et en proférant en même temps les cris les plus bizarres, les plus incohérents, tels que : *A bas Louis-Philippe ! Vive Henri V ! vive la république ! vive le roi d'Angleterre !* bien que, dans la Grande-Bretagne, il n'y ait que le mari de la reine. On le conçoit facilement, nous ne pouvons rapporter tout ce qui s'est passé au milieu de ces groupes d'émeutiers, tous les désordres qu'ils ont commis dans les divers quartiers de la ville ; mais en moins de deux heures presque toutes les boutiques des boulangers de Lille avaient été livrées au pillage. On commençait par briser les carreaux de vitres à coups de pierres et de bâtons, on enfonçait les portes et les volets, puis on distribuait le pain que l'on trouvait en poussant de grands hurras. Les comptoirs ont été forcés et vidés dans quelques maisons qui ont soutenu le siège.

Plusieurs boulangers, pour éviter le pillage de leurs magasins et le bris de leurs vitres, ont distribué eux-mêmes le pain qu'ils possédaient. En même temps que l'on enfonçait les portes d'un boulanger, rue Neuve, les mêmes violences avaient lieu au quartier Saint-Sauveur, où trois boulangeries étaient forcées, et l'une d'elles réduite littéralement aux quatre murailles. La police, occupée sur trois ou quatre points à la fois, n'a pu arriver à temps pour prévenir ces excès.

Cependant l'autorité n'était pas inactive ; à la nouvelle des premiers désordres commis, nos magistrats municipaux se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville pour aviser aux moyens les plus prompts d'empêcher ces pillages. Il était de toute nécessité de mettre la garde nationale sous les armes, et le rappel ne tarda pas à se faire entendre.

Ce n'est pas sans quelques dangers que les tambours ont pu battre le rappel. L'un d'eux a été arrêté par un groupe d'individus dans la rue Bande-Wedde ; on lui a ordonné de ne plus battre, et il a été en quelque sorte prisonnier pendant vingt minutes à peu près. Un autre a eu sa caisse défoncée. On aurait dû leur donner une escorte. A une heure aussi avancée (neuf heures et demie), on ne pouvait guère espérer de réunir un grand nombre de gardes nationaux ; néanmoins, à dix heures et demie, de forts détachements de notre milice citoyenne circulaient déjà dans les rues ; malheureusement il était trop tard, le pillage était consommé, et ils n'ont pu que dissiper peu à peu les restes de l'émeute.

Plus de trente individus, parmi lesquels il y en a trois ou quatre de gravement compromis, ont été arrêtés. Un détachement de la garde nationale, après avoir dissipé un rassemblement, rue Saint-Michel, près la rue de la Vignette, a arrêté un homme qui sortait de la maison d'un boulanger qu'on venait de piller. Cet homme a opposé une forte résistance ; il a traité de lâches, d'infâmes, ses compagnons qui le laissaient arrêter sans essayer de le délivrer.

A une heure et demie du matin, les rapports de police ayant constaté que les rues étaient calmes, et que tout symptôme de désordre avait disparu, M. le colonel de la garde nationale a réuni MM. les officiers pour les remercier eux et leurs camarades de l'empressement qu'ils avaient montré, et leur a ordonné de rompre leurs rangs. La troupe de ligne a fourni aussi quelques détachements. Un escadron de cuirassiers a long-temps stationné sur la Grande-Place ; il a regagné la caserne vers deux heures.

Quelques conflits ont eu lieu entre la garde nationale et les rassemblements. Dans la rue Saint-Sauveur, les canonniers de Lille ont été reçus à coups de pierres, et leur capitaine frappé à la tête de sa compagnie ; il a fallu croiser les baïonnettes pour débayer la rue. D'autres attaques ont eu lieu rue à Claques et au rivage de la Basse-Deule. Partout la garde nationale a montré autant de calme que de fermeté. A minuit, elle empêchait encore une bande d'enfoncer la porte du boulanger au coin de la place du Théâtre et de la rue de la Cité.

Voici les résultats de cette malheureuse soirée : presque tous les boulangers pillés ou mis à contribution, deux gardes de police grièvement blessés, plusieurs gardes nationaux contusionnés, quelques gendarmes maltraités, un grand nombre de réverbères brisés, et la ville en émoi.

Nous devons constater que, si parmi les rassemblements il se trouvait des personnes réellement affamées, des gens d'une toute autre espèce s'y trouvaient mêlés ; parmi les curieux, quelques uns ont eu à regretter leur montre et leur foulard. Au nombre des plus exaspérés arrêtés par la garde nationale se trouvent plusieurs voleurs de profession, entre autres le porteur du drapeau noir qui a paru au commencement de l'émeute.

Nous sommes donc bien persuadés que ce ne sont pas les ouvriers lillois, auxquels la municipalité, le bureau de bienfaisance et la charité publique s'empressent d'assurer du pain, qui forment le noyau principal des rassemblements. Quant aux cris de ralliement, ils étaient si bizarres, si absurdes, qu'on ne peut leur donner aucune signification.

Aujourd'hui jeudi, de nouveaux rassemblements, peu nombreux mais bruyants, ont stationné à dix heures du matin sur la place. La garde nationale a eu le temps de se reconnaître et de se concerter, et la troupe de ligne, ainsi que les cuirassiers, doivent la soutenir. Espérons que la milice citoyenne suffira pour rétablir l'ordre sans avoir recours à des moyens rigoureux.

— On lit dans le même journal :

Un voyageur arrivant de Tournai nous apprend que, mardi soir, des troubles assez graves ont eu lieu dans cette ville, sur notre frontière du Nord. Quatre à cinq cents personnes ont enfoncé les devantures des boulangeries et pris du pain de vive force. La police, maltraitée, a été obligée de battre en retraite ; les émeutiers n'ont cédé qu'à des charges répétées de cavalerie.

— L'*Echo de Cambrai* parle aussi de quelques troubles qui se sont manifestés dans cette ville. Des semblants de pillage de grains, immédiatement réprimés, ont eu lieu sur le marché. Des rassemblements s'étaient formés sous la direction d'un individu portant un drapeau noir ; ils ont été dispersés par la force. Les autorités civiles et militaires s'étaient établies en permanence à la mairie. Les précautions prises paraissent avoir prévenu toute collision grave.

— Le *Journal de Lorient* rapporte que quelques troubles ont eu lieu à Pont-Scorff mercredi dernier, jour de marché. Un individu, que l'on dit être au service du maire de Pont-Scorff, a été assailli par des femmes réunies en assez grand nombre. Il s'est réfugié dans une maison, et, protégé par la gendarmerie arrivée à temps sur les lieux, il a pu opérer sa retraite sans être inquiété. Quelques arrestations ont été opérées et quatre femmes conduites à la prison de Lorient.

Aux environs d'Hennebon, une trentaine d'individus, munis de sacs, se sont présentés dans quelques maisons et les ont fouillées dans l'espoir d'y trouver des grains.

Vendredi, à Quimperlé, la foule s'est portée au domicile d'un des habitants, signalé comme faisant le commerce des grains. Le procureur du roi, assisté de la gendarmerie, se rendit sur les lieux et parvint à calmer les esprits ; mais quelques propos imprudents, tenus par le commissaire de police, ou qui lui furent attribués, ameutèrent de nouveau la foule, qui se porta à des voies de fait envers ce fonctionnaire, se répandit dans la ville et brisa les vitres de diverses maisons. Un détachement de 80 hommes a été envoyé sur les lieux pour prévenir le retour du désordre.

Paris, le 14 mai 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il y avait aujourd'hui à la chambre des députés un public d'élite, un public même comme on n'en rencontre pas aux séances les plus importantes d'une session, un véritable public de séance royale. C'est qu'en effet on s'attendait à des débats comme il y en a peu dans l'existence de toute une législature ; c'est qu'il s'agissait de savoir quel événement grave avait nécessité le renvoi de trois ministres, c'est-à-dire une modification profonde, essentielle du cabinet, quand le cabinet se trouvait en présence de l'opposition avec une majorité qui s'est un jour élevée jusqu'à 113 voix. On s'attendait à avoir l'explication de ce fait qu'on avait considéré comme un véritable événement politique, et voilà pourquoi l'on était accouru à la chambre ; voilà pourquoi le corps diplomatique assistait à la séance ; voilà pourquoi l'on était ému, agité.

Que de gens qui, à l'heure qu'il est, se disent que s'ils avaient pu prévoir ce qui est arrivé, ils n'auraient certainement pas pris la peine d'aller s'étouffer pendant trois ou quatre heures dans des tribunes où l'on avait mis deux fois plus de monde qu'elles n'en peuvent contenir ! Que de gens qui maudissent une curiosité qui leur a été si fatale ! Ici encore la phrase par laquelle M. Desmousseaux de Givré résumait dernièrement toute la politique du cabinet trouve son application : *Rien ! rien ! rien !* Nous ne trouvons pas d'expressions qui résument mieux la séance de ce jour ; et nous gémissons, pour le gouvernement comme pour la chambre, pour le parti conservateur comme pour l'opposition, qu'ils aient fait assister le pays à un pareil spectacle.

M. Odilon Barrot avait convenablement exposé la situation. Il devait se borner, dans un premier discours, à mettre le ministère et M. Lacave-Laplagne en demeure de s'expliquer, sauf à reprendre la parole et à caractériser leurs explications quand elles auraient été entendues ; mais M. Guizot a été si embarrassé, bien qu'il ait pris soin de déclarer en commençant que personne ne l'était moins que lui, M. Lacave-Laplagne a été si humble et si contrit, que M. Odilon Barrot, les prenant sans doute l'un et l'autre en pitié, ne s'est pas senti la force de les provoquer à de nouvelles explications qui n'auraient fait que confirmer l'infirmité de caractère de l'un, la faiblesse de position de l'autre.

Il résulte de ce qui a été dit que M. Lacave-Laplagne ne comprenant pas qu'il était au-dessous de sa position, on a dû l'en avertir, et que c'est parce qu'il n'a pas voulu se rendre justice à cet égard qu'on l'a destitué. MM. de Mackau et Moline de Saint-Yon n'étaient pas plus forts que lui, mais ils ont été plus intelligents, et il n'a pas été nécessaire de leur dire : Allez-vous-en ! Voilà ce que les explications de M. Guizot ont appris aujourd'hui à la chambre.

Mais si les ministres démissionnaires, si le ministre révoqué étaient insuffisants, et sur ce point nous ne chercherons pas chicane au ministère, comment se fait-il qu'on n'ait trouvé pour les remplacer que les trois personnes que vous savez ? Comment se fait-il que, parmi les membres des deux chambres présents à Paris, tout le monde ait poussé la modestie jusqu'à se reconnaître moins fort, moins apte que M. Dumon aux finances, M. Jayr aux travaux publics, M. Trézel à la guerre, M. de

Montebello à la marine? Evidemment le replâtrage ministériel du 9 mai a eu une autre cause que celle indiquée par M. Guizot, et puisque l'opposition avait cru devoir engager une discussion sur ce point, elle devait forcer M. le ministre des affaires étrangères à la lui dire.

De son côté, M. le ministre des affaires étrangères et ses collègues ont manqué de confiance en eux-mêmes et dans leur majorité. On avait annoncé que le débat se terminerait par une grande, une éclatante manifestation en leur faveur, et le débat s'est terminé de la façon la plus misérable qui se peut prévoir et imaginer.

La crise ministérielle n'est pas finie; elle nous paraît, au contraire, avoir pris cet après-midi plus de gravité qu'elle n'en avait il y a huit jours, et nous croyons qu'on ne tardera pas à en avoir la preuve.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 14 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

La salle offre un aspect inhabituel. Les tribunes regorgent littéralement de curieux, dont les premiers rangs sont formés de dames élégantes. La chambre est très nombreuse. Une centaine de pairs de France garnissent les banquettes qui leur sont réservées.

M. le maréchal Soult est toujours absent, M. Duchâtel aussi. MM. Jayr et Trézel sont au banc des ministres.

M. ODILON BARROT a la parole pour adresser des interpellations au cabinet. (Mouvement d'attention.)

Messieurs, toutes les fois qu'un ministère subit dans sa composition un changement notable qui ne tient pas à des causes accidentelles et qui peut se rattacher à des circonstances politiques, exercer une influence sur la marche des affaires, un tel événement appartient essentiellement à l'appréciation, au contrôle des chambres; c'est là une vérité qui n'est plus contestée et que la révolution de 1830 a mise hors de doute.

Le devoir que je viens remplir ne rencontre aucune objection ici; la chambre a reconnu l'urgence, la nécessité d'explications publiques.

Le ministère était maître, à la suite des élections, d'une majorité non contestée; cependant le cabinet a reçu une modification profonde. Quatre ministères ont changé de titulaires; il y a eu trois ministres nouveaux; tous trois étaient absents quand on les a désignés; ils sont plus ou moins connus dans le monde parlementaire. (Sensation.) Voilà un événement dont nous recherchons les causes. Il faut que nous sachions si ces causes sont une antipathie personnelle, si elles ne se rattachent pas à de grands intérêts politiques et publics; si ce retranchement d'une partie du cabinet au profit de certaines idées, de certaines mesures, de certaines réformes, satisfait à de grandes considérations de moralité, de liberté publiques, ou s'il n'est qu'un misérable expédient de la politique; si nous avons devant nous un ministère qui avait besoin de se régénérer ou de se retrancher quelques membres comme un de ces malades incurables, qui s'agitent, qui ne savent plus ni vivre ni mourir. (Très bien!)

Ces explications sont, suivant moi, d'autant plus indispensables, qu'en ne consultant que mon propre jugement, il me paraît impossible d'expliquer raisonnablement cette modification ministérielle.

Nous savons bien (le fait a assez retenti dans les journaux) qu'une scission s'est produite dans le parlement. Des députés nommés comme conservateurs et prétendant qu'ils restent fidèles à leur parti ont pris des engagements solennels vis-à-vis de leurs électeurs au profit du progrès, et ils n'ont pas encore appris à se jouer de pareils engagements. (Mouvement.) Cette scission était, elle est parfaitement parlementaire. Les uns, dans le parti conservateur, sont pour le *statu quo*, les autres ne sont pas satisfaits. Cette séparation est dans le jeu parfaitement loyal de nos institutions. Mais alors je doute qu'il eût fallu aller chercher si loin des remplaçants à ceux qui sont partis, que le chef du cabinet ne fût pas monté à cette tribune pour annoncer le changement. Non, je le dis avec tristesse, les amis du progrès, à quelque partie de cette chambre qu'ils appartiennent, sont enjambés désintéressés dans le changement qui a eu lieu.

En trouverons-nous la cause dans deux faits: la disette alimentaire, le déficit financier? La pénurie des subsistances est un fait grave. Si un ministre est accusé d'entretenir le pays dans une fausse sécurité, si un ministre a eu le malheur de prendre une part de responsabilité dans ce désastre public, on comprendrait qu'il eût voulu l'expier par sa retraite. Mais ce ministre est encore membre du cabinet; il est devant moi.

Trouverons-nous la cause du changement dans la crise financière? Mais alors doit-on faire expier un tel résultat au ministre qui n'a eu que le tort de laisser la porte trop facilement ouverte aux dépenses? C'est aux ordonnateurs qu'il faut surtout s'en prendre.

Est-ce dans des faits plus rapprochés qu'il faut trouver la cause du changement qui s'est opéré? Est-ce dans les débats où chaque ministère a été passé en revue, dans cet examen d'affaires? Il est vrai que nous avions eu sous les yeux un triste spectacle. Nous avons vu un garde-des-sceaux réclamant ses attributions que lui avait prises le ministre des travaux publics. A la vérité M. le ministre des travaux publics les lui a restituées. (Mouvement.)

Nous avons vu ce qu'on appelle les petits ministres soutenir l'effort du débat, en présence des grands ministres qui leur ont peu prêté le secours de leur éloquence. Nous avons vu une pétition combattue avec vivacité dans une autre chambre (la pétition sur l'esclavage), acceptée avec empressement par cette chambre. Une expédition s'est préparée qui engage l'honneur, la fortune de la France; nous en avons demandé compte, et nous avons appris qu'un gouvernement pouvait ainsi engager la France, son honneur, son avenir, sans que le ministre responsable eût une opinion. Le ministre a déclaré qu'il n'approuvait ni n'improuvait l'expédition. Eh bien! oui, c'est un triste spectacle; car le besoin du gouvernement représentatif c'est d'être fort et d'agir avec unité. (Très bien!)

Est-ce à cet incident qu'il faut rattacher le renvoi des trois ministres? Mais qui a donné ce spectacle? Qui a déclaré que l'expédition n'avait ni l'approbation ni l'improbation du cabinet? Qui a troublé la sécurité des hommes qui voudraient voir la responsabilité du gouvernement engagée dans tous les grands actes? C'est un ministre qui est devant moi, qui va monter à la tribune pour me répondre.

Ainsi, je ne trouve dans aucun de ces faits l'explication de l'acte ministériel qui nous occupe.

Je n'admets pas que le rappel de certains souvenirs importuns de 1815 ait jeté le trouble dans le cabinet; je ne m'arrête pas à cette puérile hypothèse.

Deux ministres ont donné leur démission volontaire. Le troisième a donné une démission forcée. Qu'un ministre des finances soit ainsi brisé, non le lendemain d'un débat financier, c'est un fait grave, même au point de vue des plus simples convenances parlementaires; car cela arrive au moment où se fait plus vivement sentir le besoin d'un ministre qui éclaircisse la discussion du budget. Il a été brisé. Il faut, pour justifier un tel fait, une cause bien sérieuse. Je ne ferai aucune conjecture; j'attendrai les explications. Quand on dit que ce ministre a refusé de se retirer malgré les offres qui lui ont été faites, quand on dit qu'il les a trouvées insuffisantes, que croire? Son honneur est engagé à répondre.

Je n'en dirai pas davantage. L'opposition ne triomphe pas de cette situation; elle en est profondément affligée. (On rit au centre.) Ce n'est pas seulement l'existence des ministres qui est en jeu, c'est le pouvoir tout entier, le pouvoir qui se dégrade et s'affaiblit. (Très bien! très bien!)

Mon devoir était facile et simple. Je n'avais pas besoin de tout cet appareil pour le rendez-vous que j'avais donné; mais puisque nous avons été entourés de cet appareil, que les explications au moins soient nettes, et qu'elles prouvent que nous sommes dans les conditions vraies du gouvernement représentatif. (Adhésion.)

M. GUIZOT, à la tribune: Messieurs, j'accepte sans difficulté les interpellations de l'honorable préopinant. Je n'avais rien de plus à faire. J'aurais manqué à mon devoir si je les avais devancées. Quand la couronne use

de son droit, elle en use avec une pleine liberté, elle attend d'être interrogée dans la personne de ses conseillers pour donner la raison des actes dont ils sont responsables.

Il ne s'agit pas ici de discuter des noms propres, de peser des mérites personnels; à la couronne appartient le choix de ses conseillers. Leur conduite, leurs actes, leur politique, voilà ce qui est constamment soumis au débat; leurs personnes, leurs noms ne le sont jamais.

Je ne pense pas non plus que le désir de la chambre soit d'entendre des récits anecdotiques plus ou moins tournés en malices et en amusements du public. Le sens de la dernière modification ministérielle, voilà le seul point à éclaircir et à débattre.

Il ne s'agit point ici d'une altération dans la politique du gouvernement, personne ne le pense. Il ne serait pas plus vrai de dire qu'on a voulu se décharger de telle ou telle partie de cette politique; elle reste aujourd'hui tout entière, elle reste ce qu'elle a toujours été, et chacun des ministres est prêt à en prendre la responsabilité.

Il y a dans l'opposition, je le sais, bon nombre de gens qui me croient dans un grand embarras; je n'ai pas d'embarras (on rit), j'ai de la tristesse (nouveaux rires), mais elle ne m'empêchera pas de m'expliquer.

Si je m'apercevais que je n'apporte pas au gouvernement, par ma personne, par ma position, par mon langage, tout l'appui, tout le concours...

M. LACAVE-LAPLAGNE: Je demande la parole. (Mouvement.)

M. GUIZOT: Si je venais à reconnaître un tel fait, je ne continuerais pas à faire partie du cabinet. On disait tout à l'heure que l'honorable M. Lacave-Laplagne n'en avait pas pensé ainsi; cela est vrai. Je ne veux pas devancer les explications de l'honorable membre; mais il faut bien que je cherche à me rendre compte à moi-même de ce qui s'est passé en lui et entre nous. Il pouvait penser ainsi; je ne m'étonne donc pas de la conduite qu'il a tenue.

A une autre époque, un fait semblable est arrivé. D'honorables membres se sont séparés de leurs collègues dans les mêmes termes, dans les mêmes conditions que ce qui vient de se passer. En 1837, M. Lacave-Laplagne a été nommé ministre des finances en remplacement de M. Duchâtel. On ne s'est pas plaint; pourquoi? Parce que l'opposition était satisfaite de ce qui se passait alors. Aujourd'hui, l'opposition est dans une autre situation; elle espère profiter de cet incident pour jeter le trouble dans la majorité.

Quelques voix aux centres: C'est cela! Très bien!

M. GUIZOT: La majorité est conservatrice; elle a soutenu depuis sept ans la politique conservatrice, et cette politique a fait la fortune du pays et celle du parti conservateur lui-même. (Rires à gauche.) J'en demande pardon à la chambre, mais il y a des idées qui ne me viennent pas. Le parti conservateur se doit donc à lui-même et il doit au pays qui l'en a chargé de maintenir la politique a triomphé depuis sept ans. Une question s'élève, je le sais: comment le parti conservateur maintiendra-t-il cette politique? comment la développera-t-il? Il y a une maxime que je crois bonne: c'est celle qui ne veut pas qu'on transige avec ses adversaires, qu'on leur fasse des concessions; c'est celle qui veut qu'on consulte avant tout les intérêts de son parti. C'est là, à mon avis, la seule maxime vraie. Je conseille à la majorité de l'adopter et de la pratiquer, et pour cela de rester toujours d'accord avec le gouvernement. Le devoir, la bonne conduite pour le gouvernement et pour la majorité, c'est de se concerter, c'est de se faire des concessions mutuelles (mouvement); voilà ce que, pour mon compte, j'ai toujours fait, et ce que je suis encore décidé à faire.

Aux centres: Très bien! très bien!

M. LACAVE-LAPLAGNE, de sa place: Avant de soumettre à la chambre les très courtes explications que j'ai à lui présenter, je dois lui déclarer que c'est en mon nom personnel que je vais parler.

M. le ministre des affaires étrangères vient de vous dire que je ne m'étais pas aperçu que ma présence dans le cabinet était une cause d'affaiblissement pour le cabinet et un danger pour le pays lui-même. Il est très vrai, je ne m'en suis pas aperçu. Aucun de mes collègues ne m'a averti de cette situation. Il est vrai qu'ils ont pensé à la fin que je devais me séparer d'eux; je ne puis qu'approuver la virilité avec laquelle ils ont pris cette résolution. (On rit.) Ils savaient très bien que, de quelque manière qu'on agit avec moi, on ne parviendrait pas à faire de moi un adversaire de ces principes d'ordre et de vrai libéralisme que j'ai toujours défendus; ils étaient donc à leur aise pour m'éloigner d'eux.

Je n'ai pas donné ma démission: une démission aurait pu faire supposer que je désespérais de l'avenir. Je désire sincèrement que ma sortie du ministère ait pour résultat de remédier au mal qui nous afflige et qui nous inquiète depuis quelque temps; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour y contribuer, et je demande à la chambre la permission de profiter de la position qu'on m'a faite dans ce débat pour adresser quelques conseils à la majorité. Je la supplie de changer de conduite; je demande aux uns d'avoir plus de patience, aux autres plus de tolérance et de conciliation, à tous de savoir mettre de côté les rivalités personnelles. Je souhaite qu'elle entende ces conseils.

M. Lacave-Laplagne termine en déclarant qu'il regrette que M. Guizot n'ait pas répondu lui-même aux bruits dont a parlé M. Odilon Barrot, et qui le représentaient comme ayant refusé les situations qui lui étaient offertes ou comme les ayant demandées sans les obtenir.

M. GUIZOT: J'ai trouvé ces bruits trop au-dessous de M. Lacave-Laplagne pour les réfuter.

M. ODILON BARROT: Je n'attendais ni mieux ni plus de ces explications. Je savais bien, et j'ai pris soin de le dire, que dans cet événement d'une certaine gravité, il n'y avait que des embarras d'un côté et des victimes expiatoires de l'autre. M. le ministre des affaires étrangères le sait mieux que personne, car il en a été lui-même un grand exemple. Il y a de ces victimes expiatoires qui portent malheur à celui qui les sacrifie. (On rit.) Dans tous les cas, il n'est pas digne que dans un ministère solidaire il y ait des individus désignés d'avance pour être abandonnés et sacrifiés au moment de l'orage.

M. EMILE DE GIRARDIN: Un seul mot. M. le ministre a produit un numéro du *Moniteur* du 16 avril 1837, où le remplacement de M. Duchâtel par M. Lacave-Laplagne est indiqué sans autre commentaire. Mais alors les circonstances n'étaient pas les mêmes. Le nouveau ministre arrivait avec l'amnistie, tandis qu'aujourd'hui le ministre annonce qu'aucun changement n'aura lieu dans la politique. On nous dit: Nous résisterons à toute concession, nous ne comptons qu'avec nos amis. Alors, pourquoi M. le ministre des travaux publics a-t-il pris la place de son ancien collègue? La question reste entière, et il est étonnant qu'on ne donne pas d'explications sur ce changement, qui ne me semble pas suffisamment justifié.

M. LE PRÉSIDENT: Personne ne demandant plus la parole, le débat est terminé. M. le rapporteur de la loi des comptes me fait dire que la commission s'est réunie pour statuer sur le dernier incident, et qu'il sera très prochainement à même de faire son rapport sur cette question. (Chuchotements et murmures.)

Après un court débat sur l'ordre du jour, la chambre tombe d'accord pour lever la séance.

Il est quatre heures; la chambre se sépare au milieu d'une assez vive agitation.

On dit qu'à la suite de nouvelles démarches accompagnées de concessions qui tendraient à l'abandon indirect du protectorat de la part de la France, la reine Pomaré avait enfin consenti à revenir à Papeëti.

Le bruit de cette nouvelle a pris assez de consistance pour que le gouvernement soit tenu de s'expliquer catégoriquement.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin Périer le *Philippe-Auguste*, capitaine Arnaud, entré mercredi dans le port de Marseille, a apporté les journaux et la correspondance d'Alger jusqu'à la date du 10 mai, et le *Charlemagne*, capitaine Daumas, ceux d'Oran jusqu'à la date du 8 du même mois.

On nous écrit d'Alger, le 10 mai:

« Le 7 de ce mois, M. le maréchal a quitté notre ville pour se rendre dans la Kabylie. Ainsi que l'*Akhbar* l'avait annoncé dans son dernier numéro, le gouverneur est parti à la tête d'une colonne forte de 4,000 hommes environ, dont un quart se composait de cavalerie. Dès cinq heures du matin, une immense population s'était portée sur les différentes rues que M. le duc d'Isly devait par-

courir pour rejoindre sa colonne, qui l'attendait à peu de distance d'Alger; il était accompagné d'un nombreux état-major et du colonel Daumas, directeur des affaires arabes. Le maréchal compte faire sa jonction avec la colonne du général Bedeau le 13 de ce mois, au lieu dit le *Gud de Constantine*.

« Le général Bedeau est à la tête d'une colonne de 3,000 hommes environ, ce qui porte à 7,000 hommes la petite armée qui doit opérer dans la Kabylie.

« La colonne du général Bedeau a dû quitter Constantine le 5 mai.

« Aussitôt que ces troupes auront pu se réunir, elles se dirigeront vers la Kabylie déjà soumise et qui obéit à Ben-Salem et à Ben-Kassi. Ces derniers doivent fournir un contingent de cavaliers qui parcourront, avec nos colonnes, la partie de ce pays qui n'est pas encore pacifiée. Ben-Salem, pendant son séjour à Alger, a réuni des notes précieuses au gouverneur, qui lui seront d'une grande utilité pour parcourir ce pays encore inexploré par nos colonnes, et dont la topographie n'est pas encore bien connue.

« Le maréchal pense rencontrer quelques obstacles dans les tribus qui habitent le versant sud du Jurjura; mais, comme son but n'est pas de guerroyer, on croit qu'il pourra facilement parvenir à obtenir la soumission de ces tribus. M. le maréchal veut aussi engager ces Kabyles à venir dans nos villes s'approvisionner de tous les objets dont ils pourraient avoir besoin.

« La colonne d'observation de M. le général Pélissier, après avoir stationné près de trois semaines à El-Birch, position à l'entrée des Flittas, qui lui offrait d'abondantes ressources en fourrages, a dû se porter à Dar-ben-Abd Allah, sur le Ménasfa. Ce dernier point est, comme on sait, celui qui a été choisi pour devenir un jour le chef-lieu de la subdivision de Mostaganem. Des études sont faites en ce moment pour préparer les travaux d'installation de la nouvelle ville qui doit être fondée en cet endroit. Il est certain qu'on ne pouvait choisir un emplacement plus avantageux sous tous les rapports.

« L'aga des Borgia, Caddour-ben-Morfi, est également en observation sur la ligne des Kefs, avec un goum assez considérable. Selon toute apparence, il ne sera pas appelé, non plus que la colonne de Mostaganem, à sortir de son rôle actuel d'expectative.

« L'absence des troupes n'aura pas nuï cette année, ainsi qu'on pouvait le craindre, à la récolte des foin dans la subdivision d'Oran. Sur presque tous les points, les bras des colons se sont chargés d'y pourvoir, en sorte que les approvisionnements de l'administration paraissent aujourd'hui complètement assurés. M. le colonel de Montauban avait d'ailleurs été chargé de diriger cette opération à Sidi-bel-Abbès, avec un nombre suffisant de travailleurs militaires.»

(Sémaphore.)

Chronique.

Hier samedi, dans l'après-midi, une fille de l'âge de 23 à 26 ans s'est précipitée du quatrième étage d'une maison de la rue de la Plume. Cette malheureuse s'est mise en dehors de sa croisée et a gesticulé avant de se lancer. Ce qui l'a déterminée à se suicider, c'est le chagrin d'avoir été mise en prison pendant un mois environ pour cause d'inclination pour un jeune homme en minorité. Depuis l'époque de son arrestation, cette jeune fille s'était livrée à une ivresse journalière; elle était dans ce triste état le jour où elle s'est donné la mort.

CÉRÉALES.—On écrit de Besançon, 12 mai:

« Une augmentation de 1 f. 05 c. par hectolitre a eu lieu sur le prix des grains au marché d'hier. Mille doubles décalitres environ n'ont pas été vendus. »

On écrit de Gray, 8 mai:

« Les ventes en blés et farines sont peu actives sur cette place. Les prix se soutiennent faiblement à la cote ci-bas. Les prochains arrivages, qui ne tarderont pas à paraître, vont renforcer nos approvisionnements de magasin, ce qui ne peut que prolonger le calme que nous éprouvons depuis un mois. Voici nos cours:

« Bié indigène ou exotique, les 100 kilogrammes, 53 à 54 f., selon le mérite.

« Farines, les 125 kilogrammes: 1^{res}, 90 et 91 f.; 2^{mes}, 87 et 88 f.

« Farines du Languedoc ou étrangères, les 122 kilogrammes 1/2, 84 à 88 f., selon le mérite.

« Avoines, les 100 kilogrammes, 26 à 27 f.; à l'hectolitre, 9 f. 90 c. à 11 f.

Orges, prix nominaux, 4 f. 50 c. à 4 f. 60 c. »

— Dimanche 26 avril est mort à Carpentras, dans un âge avancé, un des descendants du grand Corneille, M. J.-B.-A. Corneille. Il était né à Carpentras, où son père était venu se fixer à la suite d'un revers de fortune. J. B. Corneille avait été présenté à Louis XVIII. Lorsqu'en 1837, la ville de Rouen éleva une statue à l'immortel auteur du *Cid*, il fut invité par le gouvernement à assister à l'inauguration de ce monument dû au ciseau de David. Le grand Corneille était le quatrième aïeul de celui à qui nous consacrons ces quelques lignes. Il comptait aussi dans sa famille l'illustre Charlotte Corday, qui, comme on sait, était petite-fille de Pierre Corneille.

Nouvelles diverses.

La censure vient d'interdire la représentation, à l'Odéon, d'une pièce intitulée: *Un Député*. On s'était borné d'abord à exiger le changement du titre, puis, après de mûres réflexions, on a défendu la pièce tout entière, quoiqu'elle fût déjà apprise et répétée, et que la première représentation fût annoncée. M. Duchâtel, après avoir entendu le rapport du comité, a maintenu l'interdiction.

La morale de la pièce était qu'un député se doit à son pays d'abord, et doit faire passer les intérêts de la nation avant ceux de ses commettants. Le comique ressortait de ce que les électeurs ayant nommé leur député pour eux, prétendaient avant tout l'exploiter à leur profit exclusif. Le ministre, sachant mieux que personne comment et pourquoi se font les élections, n'a pas jugé l'idée bonne.

— Un meunier et un boulanger de Vervins (Aisne), traduits devant le tribunal correctionnel de cette ville pour falsification de farines, viennent d'être condamnés l'un à six mois et l'autre à quatre mois de prison, et chacun à 50 fr. d'amende.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Un décret daté du 5 mai vient de prononcer d'une manière indéfinie la suspension des séances des cortès. Après la lecture qui en a été faite au sein du congrès, la séance a été levée, et les interpellations que M. Gonzalo Moron avait voulu faire au commencement de la séance sur les affaires de Portugal n'ont pu avoir lieu, non plus que l'interpellation du député Ortiz. Cette mesure du ministère a prévenu les luttes animées et dangereuses pour lui qui ne pouvaient manquer d'éclater avant peu, tant à propos des projets de

loi dernièrement présentés qu'à cause de la nomination d'un président du congrès.

ALLEMAGNE.

Plusieurs villes d'Allemagne viennent encore d'être le théâtre de troubles qui prennent leur source ou leur prétexte dans la cherté des grains et dans une disette réelle ou factice.

La tranquillité était à peine rétablie à Ulm, à Stuttgart et à Tübingen, que des tentatives de désordre avaient lieu dans d'autres villes.

A Francfort, on a exercé des violences envers quelques boulangers ; mais ces tentatives ont été promptement réprimées. A Schœningen, dans le duché de Brunswick, il a fallu l'intervention de la force armée pour mettre un terme à des scènes de désordre, par suite desquelles il y a eu d'assez nombreuses arrestations. Dans plusieurs villes de la Poméranie, à Kœslin, à Lauenburg, à Kœrlin et à Wangerin, le peuple s'est porté à de graves excès aux marchés hebdomadaires des derniers jours d'avril. A Kœslin et à Kœrlin, on s'est porté vers les maisons de plusieurs marchands de grains qu'on a démolies en partie. Dans ces deux villes, on a fait charger les perturbateurs par les troupes, dont les feux de mousqueterie, tirés en l'air, n'ont heureusement blessé personne.

Le gouvernement autrichien est vivement préoccupé de la situation déplorable de la Hongrie, par suite de la rareté des subsistances. Là aussi les accaparements ont ajouté au fléau de la disette, et la misère murmure assez haut pour qu'on doive en prendre souci. Déjà même, assure-t-on, des provocations ont été adressées à la population ignorante, et l'on parle de l'arrestation d'un avocat, Valaque de naissance, nommé Murgu, qui aurait essayé de se faire un moyen d'agitation de la misère publique. Murgu, impliqué jadis, ajoute-t-on, dans une conspiration à Bucharest contre la vie de l'hospodar, n'aurait eu la vie sauve que sur l'intercession du consul autrichien. Une lettre de Vienne annonce qu'il vient d'être condamné à mort de nouveau. On peut le regarder, dans tous les cas, comme indéfiniment dévoué aux cachots de Spielberg ou de quelque prison analogue.

Deux commissaires royaux ont été envoyés en Hongrie avec la mission d'agir énergiquement contre les accapareurs et de prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour le soulagement de la classe pauvre.

La municipalité de Munich vient d'organiser une boulangerie où les pauvres écoliers recevront journellement et gratuitement une ration de pain et une carte de soupe. Elle a également décidé la construction d'un canal sur l'Isar, afin que tous les individus sans occupation puissent avoir du travail.

On écrit de Darmstadt :

« Notre seconde chambre vient de prendre une résolution louable. Elle a décidé que les enfants âgés de moins de neuf ans ne travailleront plus désormais dans les fabriques ; les enfants de neuf à douze ans pourront être autorisés à travailler par la police. Le travail de ceux-là ne pourra pas excéder huit heures par jour ; ceux de douze à seize ans pourront travailler dix heures par jour. Un des députés assure que, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, il y a plus de 10,000 enfants qui travaillent dans les manufactures. »

ETATS UNIS.

On lit dans le Journal du Havre :

« Le paquebot américain le Zurich, capitaine Thompson, parti de New-York le 21 avril, nous apporte des journaux des Etats-Unis jusqu'à cette date, soit de quatre jours plus frais que ceux de l'Argo. »

« Santa-Anna, ainsi qu'on l'avait annoncé, a quitté le commandement de l'armée mexicaine à San-Luis, et s'est dirigé vers la capitale, où il est arrivé à la fin de mars, dans le but de prendre les rênes du gouvernement et de mettre un terme aux discussions intérieures de la république. »

Tandis qu'il s'occupe de rétablir l'ordre et de réconcilier les factions qui se disputent le pouvoir, les Américains continuent leurs préparatifs pour s'emparer de toute la côte et pénétrer dans l'intérieur du Mexique. Le 30 mars, le général Quitman est parti de la Vera-Cruz pour Alvarado, le dernier des ports américains qui ne soit pas en la possession des forces des Etats-Unis, avec mission de s'en emparer ; le même jour, le colonel Harrey s'est dirigé sur Antigua. Ce double mouvement a pour but de flanquer à droite et à gauche la route de Mexico, que le général Scott se dispose à attaquer avec le gros de ses forces ; déjà son avant-garde, commandé par le général Twiggs, s'est mise en marche vers la Puente-Nacional, et elle devait être suivie, du 3 au 5 avril, par toutes les troupes dont le général peut disposer.

L'on continue de nourrir, à Washington, l'espoir que ces succès multipliés amèneront enfin le gouvernement mexicain à demander la paix, et l'on attendait impatiemment de savoir l'effet qu'aurait produit, à Mexico, la nouvelle de la prise de la Vera-Cruz, qui n'y était pas encore connue aux dernières dates. Le gouvernement de l'Union est, du reste, disposé à prendre l'initiative et à faire encore une fois à Santa-Anna des ouvertures pacifiques qui, malgré le succès des armes américaines, seraient, assure-t-on, plus modérées que celles récemment transmises par M. Atocha.

La prise de Chihuahua, dans le Nouveau Mexique, est confirmée. Les troupes américaines, fortes de cette victoire, ont continué leur marche victorieuse et pris possession de trois nouvelles villes. La sédition qui avait éclaté sur leurs derrières et menacé un instant leur nouvelle conquête est entièrement comprimée. »

VARIÉTÉS.

CLÉRY, VALET DE CHAMBRE DE LOUIS XVI.

(2^e Article.)

Veut-on maintenant avoir un échantillon de la politesse et du respect du

fidèle Cléry quand il parlait de ses maîtres ? Le voici :

« J'étais parvenu sans grand effort à gagner la confiance des municipaux. Je n'avais eu besoin pour cela que de montrer de la haine contre l'aristocratie, de dire que la cour avait trompé le peuple, que la nation était au-dessus du roi, appeler le roi Louis Capet, ou le gros cochon, la reine Madame Veto, ou l'autre chienne, et le dauphin leweteau. »

« On pourrait voir, dit-il ailleurs, en compulsant les registres du Temple, que je signais très souvent des arrêtés et des demandes dont la forme et la rédaction auraient étrangement surpris mes maîtres s'ils en eussent eu connaissance ; mais on doit sentir aussi que je n'eusse pas été souffert auprès d'eux si j'avais fait le difficile sur ma signature. Je ne me reproche donc ni ce que j'ai signé, ni ce que je puis avoir écrit sur les registres. Il n'en est pas ainsi de mes paroles. Rien ne m'obligeait à avoir sans cesse à la bouche des mots grossièrement révolutionnaires et des injures contre les augustes personnes que je servais. »

Les écrivains royalistes nous représentent le cordonnier Simon comme un personnage hideux, un infâme et atroce révolutionnaire. Voici ce qu'en a écrit Cléry :

« Le cordonnier Simon, municipal, personnage en apparence grossier, était un sans-culotte renforcé, qui, en présence de la famille royale, affectait l'égalité la plus complète. Il n'était jamais son chapeau sans besoin, ne s'inclinait devant personne et tutoyait tout le monde. Sa principale qualité était celle d'inspecteur des dépenses du roi et de sa famille. Souvent il me disait, assez près du roi pour en être entendu : « Cléry, demande à Capet s'il a besoin de quelque chose, afin que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois. » Ce qui prouve, au reste, qu'il ne craignait pas d'obéir. »

Voici ce qui amena la nomination de Simon le cordonnier aux fonctions de gouverneur du dauphin :

« Un médecin nommé Leclerc, officier municipal, s'étant trouvé témoin d'une leçon d'histoire que je faisais réciter à mon jeune maître en présence de la reine et par son ordre, voulut donner à Sa Majesté, en particulier, des avis à ce sujet ; mais il parla assez haut pour que je l'entendisse. La reine ne lui montra pas même par un signe qu'elle eût fait la moindre attention à son discours. Il termina ainsi : « Je ne me serais pas imaginé qu'une archiduchesse d'Autriche ignorât les premières règles de la morale des princes. Choisissez mieux les passages de vos lectures publiques. Cachez au moins, Madame, aux Français vos intentions hostiles, tant que vous n'êtes pas libre. Ne pensez qu'à leur faire oublier vos torts, qui vous appartiennent tous, et ceux de votre mari, qui furent votre ouvrage. Que si vous êtes guidée dans votre conduite barbare envers votre mari par l'espoir de devenir régente, je vous avertis que votre politique n'en est pas plus adroite, et vous prédis que, quoi qu'il arrive en France, vous n'y régneriez jamais. » Quelque temps après, un municipal moins tolérant que son collègue Leclerc, s'étant trouvé à une des imprudentes leçons de la reine à son fils, en fit son rapport au conseil du Temple. Ce fut la cause qui fit mettre Simon auprès du jeune prince pour surveiller son éducation, ensuite pour l'élever lui-même. »

Voilà des détails qui, apparemment, ne supposent guère des opinions et des sentiments royalistes dans celui qui nous les a transmis. Toutefois, pour corroborer notre assertion, nous ajouterons encore ceux qui suivent :

« Le 4^e novembre, j'appris le soir, d'un municipal, que la venue de six commissaires de la Convention nationale avait pour objet d'examiner s'il était ou non indispensable de faire un procès à Louis XVI ; en d'autres termes, s'il se croyait toujours roi de France, ou s'il se résignait à se soumettre aux lois de la république. J'en avertis Marie-Antoinette, qui me répondit qu'elle s'en était aperçue, et qu'un d'eux avait dit aux autres, en se retirant, assez haut pour être entendu d'elle : « Il faut encore un mois d'épreuves ; après quoi, si nous ne voyons point d'amendement, nous laisserons agir la justice nationale. — Ils s'en garderont bien, répliquai-je. — Non, reprit Marie-Antoinette, ils ne l'oseront pas ; et si la Convention a l'audace de le tenter ; tous les Français, saisis d'épouvante, se lèveront contre elle, parce que la juste vengeance des rois de la terre se présente aussitôt à leur imagination. Cependant, passons leur mois d'épreuves à être tous malades : le rhume du roi favorise mon dessein. Demandez aux municipaux qu'ils fassent venir son premier médecin et son dentiste. » Heureusement pour le projet de la reine, c'était la saison des rhumes, et nous nous mîmes en peu de jours à tousser plus ou moins fort. »

Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par une autre. Cléry crut pouvoir jouer son rôle de sans-culotte avec ceux-ci comme avec les anciens. Il fut trompé dans son attente. Les nouveaux, plus exercés à connaître les hommes, plus réfléchis et moins confiants, étaient rarement dupes de ses ruses.

« Cependant (poursuit Cléry) chaque jour amenait de nouveaux arrêtés, dont chacun nous paraissait une nouvelle tyrannie. Les municipaux, de plus en plus mécontents de l'obstination des prisonniers à se considérer comme des personnes toujours royales que des aventures de chevalerie ou de féerie viendraient bientôt replacer sur un trône plus brillant que jamais, ne répondaient plus à mes questions que par des brusqueries, quelque soin que je prisse d'y donner une tournure républicaine ; il leur arrivait même de dire que je valais encore moins que mes maîtres, et que mon insolence causerait leur perte, en achevant, par mes conseils pernicieux, ou par un silence non moins funeste, de les rendre indignes de l'indulgence nationale. Mes espérances, aussi vaines que chimériques, me consolai-ent de ces réprimandes. »

Arrivé à l'époque du procès de Louis XVI, Cléry nous dit que, d'après les défenses de Marie-Antoinette, il ne pouvait annoncer cette nouvelle à son maître, sans y avoir été autorisé par elle ou par Madame Elisabeth ; mais un soir, en déshabillant son maître, il lui rendit compte de ce qu'il avait appris par sa femme (qui blanchissait le linge sale des prisonniers). Puis il nous raconte l'anecdote suivante, qui se recommande à l'attention des admirateurs enthousiastes de Marie-Antoinette :

« Le 10 décembre, veille du jour où Louis XVI devait paraître à la barre de la Convention nationale, Marie-Antoinette fut beaucoup plus long-temps à son clavecin qu'elle n'y avait été encore depuis son entrée au Temple ; et, soit qu'elle voulût faire croire qu'elle ignorait ce qui allait se passer le lendemain, soit par une force d'habitude qu'elle ne pouvait vaincre, tous les airs qu'elle joua et qu'elle chanta furent d'une extrême gaîté (1). Le scandale fut au comble dans tout le palais. Il n'y eut pas jusqu'à un factionnaire placé à la porte de l'antichambre qui ne témoignât

(1) En voici un échantillon :

Colinette au bois s'en alla,
En sautillant par-ci, par-là ;
Un beau monsieur la rencontra,
Sans résistance il l'embrassa,
Et p'tit à p'tit, et cœtera.

En voici un autre :

Non, tu, pas,
Nicolas,

hautement son indignation. « Cléry ! me cria-t-il dans un moment où la reine remettait sa pédale, dis à ta bourgeoisie que si la femme de Cartouche avait chanté des rigodons la veille du jugement de son mari, elle aurait mérité de recevoir le fouet aux quatre coins de la ville, pour lui apprendre ce que c'est que la tristesse. »

« Je ne sais s'il fut entendu et compris, mais la musique ne cessa pas. Quant à moi, j'avais besoin d'autres événements pour me corriger. »

Le soir du jour où Louis XVI fut ramené de la Convention, à minuit, pendant que Cléry le déshabillait, il lui dit ces remarquables paroles, qui accusent tout au moins la dissimulation et la ruse, — seules ressources des caractères faibles et irrésolus, — dans un prince que le parti royal nous présente comme un modèle de loyauté et d'innocence : « J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites, et, dans mon embarras, j'ai été obligé de RENIER JUSQU'À MON ÉCRITURE. » « Il lui eût été facile, ajouta Cléry, de prévoir ces questions, s'il n'eût pas tenu avec opiniâtreté à la résolution que sa femme lui avait fait prendre de ne pas lire les journaux. »

Le 17 janvier, M. de Malesherbes vint annoncer à Louis sa condamnation. Ainsi, Cléry se prépara à la mort de son maître. « Mais, ajoute-t-il, en un instant le souvenir de tous mes torts vint épouvanter mon imagination. Je me trouvais être à la fois l'instigateur, l'instrument et le complice de la femme et de la sœur du malheureux Louis. Un tremblement universel s'empara de moi. »

Nous pourrions multiplier nos citations pour prouver que Cléry ne fut point un serviteur dévoué par sentiment et par conviction à la cause royale et héréditaire, comme disent les partisans vrais ou simulés de cette cause, qui remplit tout simplement un rôle de valet ; mais nous pensons que celles qu'on vient de lire suffisent pour éclairer l'opinion publique sur la ridicule pasquinade de la fille de Cléry revendiquée aujourd'hui dans les journaux, en faveur de son père, l'honneur d'une fidélité presque unique dans l'histoire, sans doute parce qu'elle a intérêt à se draper de cette fidélité comme d'un puissant titre de recommandation auprès des membres de la dynastie déchue.

Toutefois, nous sommes bien aise de mettre encore sous les yeux de nos lecteurs la page qui termine les mémoires de Cléry :

« Après ma sortie du Temple, je me crus obligé d'aller conférer avec les bons royalistes du café de Valois, à qui je me présentai comme écuyer, valet de chambre de Louis XVI et de Louis XVII. Au sortir de la conférence, j'allai solliciter, comme républicain, un emploi de commis, qui me fut accordé dans un bureau de liquidation nationale. Quoique mon père, fils d'un ramoneur, natif de Savoie, eût décroché dans sa jeunesse à la grille de Versailles, qu'il était passé au Cerdeau, je laissai croire à mes compagnons de plume que mon nouvel état était une dérogeance. Bientôt le fameux décret contre les nobles me fit repentir de cette nouvelle sottise. Il fallut quitter Paris. Je me retirai dans un village, où je ne jouis pas long-temps du bénéfice de l'incognito. Malgré toutes les attestations de civisme dont j'étais porteur, on me conduisit aux prisons de la Force comme suspect. J'eus la prudence de ne point réclamer. Je passai pour un zélé républicain persécuté par le sort ; on eut pour moi des attentions qu'on refusait aux Girondins. Après le 9 thermidor, je fus élargi comme tout le monde. Je redemandai un emploi, je l'obtins et fus envoyé à Strasbourg. La princesse royale vint à passer : ma fortune ne me parut plus douteuse. Je désertai et courus à Vienne. Le lecteur sait le reste, ou peu s'en faut. Maintenant, rongé de remords, je me verrais assailli des bienfaits de tous les potentats, que je n'en éprouverais pas une heure de contentement. Rien ne peut me faire oublier mes torts envers mes maîtres. Une douleur continue m'a rendu insensible à tout autre espoir qu'à celui de revoir un jour le clocher de Versailles. »

Il ne me reste plus qu'à protester d'avance contre toute dénégation qui pourrait être mise dans les gazettes anglaises ou autres de la présente version de mon journal, soit sous mon nom, soit sous celui de M. Bertrand de Moleville, de M. le marquis de Bouillé, de M. L... de L..., ou même de Louis XVIII. »

GA....

Tu. deux,
Malheureux !

Maladroit !

Le Gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. M^{me} Emélie, née Pierrette Rigaud, âgée de 38 ans, native de Meximieux (Ain), est priée de se présenter chez M. BELATON fils, menuisier, à Meximieux, pour arrangements de famille.

COLISÉE. CIRQUE DES FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres du Cirque-National de Paris.

Demain lundi, 17 mai, le Carrousel. — La Course en chars. — Les Quatre Gladiateurs. — Le Garde noble. — La Poste royale. — Voltiges, Haute-école, etc.
L'affiche donnera le détail.

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 mai 1847.

La bourse a commencé en hausse sur une amélioration de 3/8 0/0 sur les fonds anglais. On a fait, avant l'ouverture, 78 07 1/2, et le premier cours au parquet a été 78 f. Le 3 0/0 a été coté un moment à 78 05, puis il est retombé à 77 90, et il a fermé à 77 95. Dans la coulisse, il est resté offert à ce même prix.

Trois pour cent.	78	»	Versailles (rive droite)	»	»
Quatre pour cent.	160	25	— (rive gauche)	215	»
Quatre et demi pour cent.	104	»	Paris à Orléans.	1252	50
Cinq pour cent.	115	40	Paris à Rouen.	935	»
Emprunt de 1844.	»	»	Rouen au Havre.	658	75
Trois pour cent belge.	»	»	Avignon à Marseille.	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.	»	»	Strasbourg à Nlle.	188	75
Cinq pour cent belge.	100	»	Orléans à Vierzon.	590	»
Cinq pour cent napolitain.	»	»	Orléans à Bordeaux.	510	»
Récépissés Rothschild.	102	75	Amiens à Boulogne.	»	»
Cinq pour cent romain.	99	1/2	Montreuil à Troyes.	»	»
Trois pour cent espagnol.	»	»	Chemin du Nord.	605	»
Banque de France.	3237	50	Dieppe et Fécamp.	325	75
Comptoir Ganneron.	»	»	Paris à Strasbourg.	421	25
Banque belge.	»	»	Tours à Nantes.	412	50
Caisse Lafitte.	1177	50	Paris à Lyon.	»	»
Obligations de Paris.	1300	»	Lyon à Avignon.	433	75
CHEMINS DE FER.	»	»	Bordeaux à Cette.	442	50
Saint-Germain.	»	»	Bordeaux à la Teste.	»	»

AVIS A MM. LES ASSURÉS DE LA COMPAGNIE LA RÉPARATRICE.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie LA RÉPARATRICE vient de décider la mise en liquidation de cette Compagnie.

Par conventions intervenues à la suite de cette décision entre M. Dubrut, liquidateur, nommé par l'assemblée générale, et la Compagnie LA FRANCE, il a été arrêté que cette dernière Compagnie remplacerait par des polices faites directement en son nom les contrats actuellement en cours au nom de la Compagnie la Réparatrice.

Ces remplacements ne pourront être faits que par les agents de la Compagnie la France et ceux de la Compagnie la Réparatrice, et les assurés devront recevoir, en signant les nouvelles polices,

des avenants spéciaux constatant la résiliation des polices de la Compagnie la Réparatrice.

Quoique la Compagnie la Réparatrice soit en liquidation, ses assurés n'en sont pas moins tenus de payer leurs primes jusqu'à l'expiration de leurs polices (de nombreux jugements rendus dans le courant de l'année dernière, au profit du liquidateur de la Compagnie l'Alliance, ont consacré ce droit d'une manière incontestable), et ils ne peuvent être dégagés de cette obligation que par l'échange simultané des polices de la Compagnie la France et des avenants de résiliation qui leur seront délivrés par les agents de la Compagnie la France ou de la Compagnie la Réparatrice.

En vous adressant cet avis, le fondé de pouvoirs de la liquidation de la Compagnie la Réparatrice croit devoir vous mettre en garde contre les sollicitations des courtiers d'assurances qui, pour toucher une commission, chercheront à vous égarer

en vous affirmant que la mise en liquidation de la Compagnie la Réparatrice vous dégage de votre assurance ; il n'en est absolument rien. La liquidation maintiendra les assurances, ainsi qu'elle en a le droit ; seulement, il ne sera pas souscrit de nouvelles polices.

Votre intérêt est de repousser toutes propositions qui n'émaneraient pas de la liquidation. En effet, vous resterez engagé et serez contraint de payer vos primes jusqu'à l'expiration de votre police. Nul ne peut vous dégager sans vous remettre un avenant d'annulation signé du fondé de pouvoirs de la liquidation.

Les avantages que vous retirerez en traitant avec la Compagnie la France sont les suivants :

1^o Assurance immédiate et gratuite pour tout le temps restant à courir jusqu'à l'échéance de la prime, ce délai fut-il d'une année.

2^o Abandon d'une partie de l'arriéré, si vous devez en ce moment une ou plusieurs années de

primes.

3^o Enfin, rien absolument à payer au moment de l'échange des polices.

Les agents et courtiers qui se présenteront de la part de la liquidation seront porteurs d'un pouvoir signé de moi.

MM. les assurés de la Compagnie la Réparatrice et ceux de l'ancienne Compagnie la Réparateur qui voudront traiter sans intermédiaire de courtiers auront un grand intérêt à se présenter eux-mêmes dans les bureaux de la Compagnie la France, place de la Platière, n^o 2, au 1^{er} ; il pourra leur être accordé d'autres avantages que ceux ci-dessus mentionnés, selon l'importance et la durée de leur police.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Le fondé de pouvoirs de la liquidation de la Compagnie la Réparatrice,
E. DE NESLE. (2226)

MAISON DE LA CITÉ DE LYON.

3, Rue Saint-Côme.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Entrée libre dans les vastes magasins de la Cité de Lyon.

Redingotes drap toutes couleurs, de 36, 38, 42 à 48 fr. — Habits drap toutes couleurs, de 39 à 52 fr. — Habits fantaisie satin-laine, de 27 à 32 fr. — **Jacquettes** fil-laine, depuis 6 f. 75 c. — **Fraes nankin** et habillement complet. — **Robes de Chambre** à 15 f. — **4,000 pantalons** au choix. — Plus de **3,000 Gilets**, depuis 3 f. 40 c. — **AVIS ESSENTIEL.** — Les **Marchandises** peuvent être échangées dans les **48 heures**. (2221)



Étude de M^e Terme, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 16.

VENTE JUDICIAIRE, en quatre lots, sans enchère générale, DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de Vernaison (Rhône),
Dépendant de la succession bénéficiaire de défunt Etienne Monfouilloux, de son vivant propriétaire et vouturier sur le Rhône à Vernaison.

1^{er} lot. — Bâtimens composés de maison d'habitation, écurie, remise, fenil, etc., construits en pierre et pisé, couverts de tuiles creuses, et un jardin contigu, de la contenance de 18 ares; le tout clos de murs et situé à Vernaison, quai du Rhône.

2^e lot. — Un fonds de vignes de l'étendue de 15 ares 86 centiares environ, situé à Vernaison, territoire des Sempières.

3^e lot. — Une pièce de terre en nature de luzernière, située à Vernaison, territoire de la Lombardière ou du Port-Rare, close de murs du côté du nord, du midi et du couchant, et de l'est par une barrière en planches.

4^e lot. — Une pièce de terre en nature de pré, terre à blé complantée de mûriers, située à Vernaison, île Bouilloux, de la contenance de 72 ares 45 centiares.

Lesdits immeubles seront vendus en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, palais de justice, le samedi 29 mai 1847, sur les mises à prix ci-dessous :

- 1^{er} lot, au pardessus de 5,000 f.
 - 2^e lot, au pardessus de 750
 - 3^e lot, au pardessus de 750
 - 4^e lot, au pardessus de 1,500
- Signé TERME. (4958)

Étude de M^e Sève, avoué, place du Change, à Lyon.

VENTE, Par-devant le tribunal civil de Lyon, D'UNE MAISON

Avec Cour et Jardin, Située à la Guillotière, lieu de Monplaisir, route de Grenoble, n° 20.

Adjudication au samedi 22 mai 1847.

L'immeuble à vendre consiste : 1^o en une maison d'habitation construite en maçonnerie jusqu'à la hauteur du premier étage, le reste en pisé, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, et greniers au-dessus, couverte en tuiles creuses; 2^o en une cour et jardin à la suite. Le tout d'un seul tènement de la contenance de deux ares environ, occupé par la dame Claudine Boin, dite veuve Caristia, et autres locataires.

Mise à prix 8,000 f.
Pour extrait: SÈVE, avoué. (5209)

Étude de M^e Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE d'une belle

MAISON DE CAMPAGNE

Située quai de Serin, 48 (Croix-Rousse), près du pont de la Gare, entrée à voitures, sur le quai.

Le lundi trente-un mai 1847, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'une belle maison de campagne située sur le quai de Serin, 48, composée :

1^o D'une maison bourgeoise construite en pierres, divisées en douze pièces parquetées et plafonnées;

2^o D'une parcelle de terrain de cinquante ares, close de murs entourant la maison et formant terrasse sur le quai, bois anglais à hautes tiges.

Cette plantation occupe une grande partie du terrain, et ses ombrages sont un des plus beaux ornemens de la propriété; des eaux de source courantes et intarissables alimentent trois réservoirs pouvant contenir du poisson.

La vue est très étendue de toutes les parties de la propriété, et principalement du sommet du bois anglais. La circulation continuelle des omnibus sur le quai augmente la commodité de cette habitation.

Les plus grandes facilités seront accordées à l'égard du paiement.

Mise à prix 29,000 f.
Pour les renseignements et traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres. La propriété sera visible tous les jours. (6302)

AVIS AU PUBLIC.

LE SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT, PHARMACIEN A PARIS, rue Saint-Denis, 137,

bien connu par ses succès contre les rhumes, les irritations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, a si fort excité la cupidité des contrefacteurs, qu'il est nécessaire d'en prévenir le public, et de lui donner les signes certains de la véritable préparation.

Les bouteilles sont en verre noir, portant, à la base du col, le cachet Briant, à Paris, Sirop Antiphlogistique; elles sont recouvertes sur le goulot d'une capsule en étain avec le même cachet et le nom Dupré. Ces bouteilles doivent toujours être accompagnées d'un prospectus signé BRIANT, imprimé par M. Félix Malteste, à Paris.

Ce Sirop se trouve chez tous les pharmaciens, et notamment chez :
MM. VERNET, pharmacien, à Lyon.

MM. DECHASTELUS, pharmacien, à Roanne.
LACROIX, id., à Mâcon.
HAHN, id., à Genève.
RICARD, id., à Grenoble. (4734)
GUICHARD ET DARUTY, id., à Valence.



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Luterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4859)

Étude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE PAR LICITATION, Par-devant le tribunal civil de Lyon, En l'audience des criées du vingt-neuf mai courant, au Palais-de-Justice, à midi précis,

D'IMMEUBLES

Situés à la Croix-Rousse, rue des Gloriettes, 22, et montée Rey.

Ces immeubles forment un seul tènement de fonds divisé en trois lots, sauf une enchère générale.

Premier Lot. — Il consiste en une maison ayant façade sur la rue des Gloriettes, où elle porte le n° 22. Cette maison a caves voûtées, rez-de-chaussée, premier étage et greniers; elle a une terrasse et des droits de passage et de puisage. Contenance : 171 mètres carrés environ.
Mise à prix 6,000 fr.

2^e Lot. — Il consiste : 1^o en une maison de construction neuve, dont la façade sur jardin a rez-de-chaussée et premier étage; 2^o en un jardin avec berceaux et arbres fruitiers. Contenance : 470 mètres carrés environ.
Mise à prix 7,000 fr.

3^e Lot. — Il consiste en un espace de terrain clos de murs, propre à recevoir des constructions, ayant une large façade sur la montée Rey. Sur ce terrain est une petite construction en pisé. Contenance : 1,209 mètres carrés environ.
Mise à prix 10,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Guillermain, avoué, et à M^e Blanc, avoué, et, pour visiter les lieux, à M. Journeaux, l'un des co-propriétaires, qui habite dans l'une des maisons. (4922)

Étude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE.

VENTE aux enchères à l'amiable, en l'étude dudit M^e Thiaffait, d'une MAISON DE CAMPAGNE ET DOMAINE en dépendant, situés à Villeurbanne, route de Grémieux, près la station des omnibus, à deux minutes de la nouvelle église.

Cette propriété de rapport et d'agrément se compose d'une maison bourgeoise entièrement meublée, de deux autres corps de bâtimens avec toutes leurs dépendances, le tout clos de murs et d'une contenance d'environ un hectare soixante et dix ares.

La mise à prix est de 25,000 fr.
L'adjudication aura lieu le lundi sept juin mil huit cent quarante-sept, à midi.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Thiaffait, notaire, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré. (6846)

VENTE AUX ENCHÈRES D'une Belle Collection de Tableaux, GRAVURES ENCADRÉES ET EN FEUILLES GRAVÉES A L'EAU-FORTE, DE DIFFÉRENTS MAITRES, ET OBJETS D'ART.

Cette vente aura lieu lundi 17 mai et les jours suivans, à onze heures et demie. Dimanche, à trois heures, il y aura exposition dans le local, quai de l'Hôpital, 116. (542)

Étude de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

VENTE AUX ENCHÈRES.

La vente judiciaire aux enchères du Fonds d'Horlogerie exploité à Lyon, place du Petit-Change, n. 166, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Aimé Décrand, aura lieu en l'étude de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23, le jeudi vingt-sept mai 1847, à onze heures du matin.

Dans le cas où l'adjudication en bloc n'aurait pas lieu, il sera procédé à la vente en détail des marchandises par le ministère d'un commissaire-priseur, aux lieux, jour et heure qui seront indiqués postérieurement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Hodieu, dépositaire du cahier des charges. (6595)

A VENDRE

Pour cause de changement de domicile.

Trois gros Poêles en fonte et leurs tuyaux;

Un Poêle plus petit, en tôle et à grille;

Un Bureau plat, en acajou, avec deux tiroirs à clef;

Un grand Casier, garni de 24 boîtes en carton, avec soubassement à deux portes;

Un Casier plus petit, avec arête en cuivre, fermant à clef.

Divers autres agencemens.

S'adresser, tous les jours non fériés, dans les bureaux de la Compagnie Lyonnaise d'Assurances, rue Saint-Dominique, 11, de dix heures à quatre heures. (2219)

A VENDRE pour cause de décès, un fonds d'horloger et de bijouterie dans la plus belle position de Givors, ville de 12,000 âmes, où il n'y a qu'un seul horloger.

S'adresser, à Givors, chez M. Fargé, charcutier, Grande-Rue, et à Lyon, chez M. Rostand, rue Saint-Côme, n. 9. (516)

A VENDRE le 31 mai, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Boiron, notaire, place Louis XVI, aux Brotteaux, Atelier de Mécanicien, situé rue de Vendôme, 12; une machine à vapeur de la force de trois chevaux; une baraque en bois et briques avec dix ans de bail. (543)

JOLI CAFÉ A VENDRE, fraîchement décoré et situé dans un des beaux et bons quartiers de la ville de Saint-Etienne. S'adresser, pour les renseignements, à M. Deloiz, marchand quincaillier, rue de Foy, à Saint-Etienne (Loire). (492)

A LOUER immédiatement, à Mâcon, rue de la Prison, un superbe manège, avec écurie et appartement attaché. La clientèle est assurée. S'adresser à M. Martin, maître de pension à Mâcon. (519)

AVIS.

Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représenter. Appointemens fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

AVIS. Il a été perdu, le 10 courant, une sautoir en soie et clef à la Bréguet.

Ceux qui l'auront trouvée sont priés de la remettre, contre récompense, au bureau du journal le Censeur. (544)

AVIS. Vente et location à des prix modérés d'un bel assortiment de pianos droits, neufs, et de pianos carrés de contre. — S'adresser chez M. Gruner, facteur de pianos, rue de la Charité, 8, au 1^{er}, sur le derrière. (524)

AVIS. Une assemblée générale extraordinaire naire de MM. les Actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'Assurances contre l'incendie aura lieu au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n° 11, le mercredi 26 mai courant, à trois heures précises de relevée.

Il faut être propriétaire de cinq actions au moins depuis six mois révolus pour faire partie de cette assemblée. (2234)

ON DEMANDE UN CONCIERGE marié sans enfans. Nul ne doit se présenter sans être muni de bonnes recommandations et certificats de moralité et de bonne conduite. — S'adresser à l'Institut Hydrothérapique, quai de Serin, 55. (538)

AUX PERSONNES SANS EMPLOI.

On demande des employés pour Lyon et les départemens circonvoisins, pour placer des articles flatteurs et d'intérêt général. Conditions avantageuses. — S'adresser place Grenouille, n° 2, près le passage de l'Argue, au concierge. (540)

AVIS. Un jeune mécanicien, versé dans les arts industriels, ayant fait une découverte précieuse dont les résultats présentent des bénéfices immenses et assurés, désirerait s'attacher un bailleur de fonds pour en opérer l'exploitation et la vente. — S'adresser chez M. Revirand, rue Tramassac, n. 35, à Lyon. (536)

AVIS IMPORTANT. Les personnes qui se sont présentées pour traiter de la liquidation annoncée ces jours derniers n'ayant pas présenté en même temps toutes les garanties désirables de capacité et de solvabilité, le liquidateur a de nouveau recours à la publicité, et offre de céder, pour cause de maladie, cette importante liquidation, se composant de rentrées certaines dans des départemens voisins de celui du Rhône. Elle présentera en 15 ou 18 mois un bénéfice net de plus de 45,000 fr.

Il est essentiel de connaître un peu la comptabilité, de pouvoir verser 12 à 15,000 fr., et de fournir garantie pour une somme à peu près double.

S'adresser franco à M. Thimonnier aîné, huissier, rue Lanterne, 28, à Lyon. (2227)

APPAREILS FRIGORIFIQUES,

Propres à faire de la glace et glacer en tout temps, à bon marché, mécanisme simple, facile à mettre en mouvement. Avec le plus petit modèle, on peut faire 3 kilogrammes de glace en 40 minutes, et 50 kilogrammes dans le même espace de temps avec un grand modèle et sans aucune peine.

Cet appareil, incontestablement utile, diminue de moitié les frais pour glacer. Il peut servir de baratte; les amateurs de beurre frais le préparent en un quart d'heure.

Pour voir fonctionner la machine, s'adresser à M. GRÉGOIRE, opticien, quai Saint-Autoine. (533)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7387-8088)

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE.

SERVICE D'ÉTÉ DEPUIS LE 1^{er} AVRIL.

Départs tous les jours du quai de la Peyrolleterie : Pour CHALON et route, à 5 heures et à 6 heures du matin. Pour MACON et route, à 1 heure du soir. (2730)

LYON.—IMPRIMERIE DE SOULAS FILS. Rue de la Poulallerie, 19.